

## **Dossier de la bibliothèque**

### **Un premier partenaire pour la Ville de Joliette**

Après l'acquisition de l'église Saint-Pierre par la Ville de Joliette, le maire, M. René Laurin, est très heureux du partenariat conclu avec Saint-Charles-Borromée et souhaite que d'autres municipalités suivent l'exemple afin d'offrir à leurs citoyennes et citoyens un service de bibliothèque de qualité.

Depuis quelques mois, Joliette et Saint-Charles-Borromée poursuivaient des discussions au sujet d'une collaboration possible dans ce dossier ainsi que des conditions pouvant conduire à la conclusion d'un accord satisfaisant pour les deux parties. Une entente finale est intervenue le 3 mai dernier. Compte tenu que la Ville de Joliette est l'unique propriétaire du bâtiment, l'entente porte notamment sur le type d'organisme qui assurera la gestion de la bibliothèque et traite également de la participation financière des municipalités partenaires. Le texte de l'entente sera rédigé et entériné par les élus municipaux au cours des prochaines semaines.



La Ville de Joliette, en la personne du maire, M. René Laurin, à droite, est heureuse d'accueillir la municipalité voisine de Saint-Charles-Borromée, représentée par son maire, M. André Hénault, dans la nouvelle bibliothèque qui sera aménagée à l'église Saint-Pierre. Cette première entente pourrait ouvrir la porte à d'autres municipalités.

#### **La meilleure décision**

La Ville de Joliette a choisi de procéder, sans attendre de subvention, à l'achat de l'église Saint-Pierre pour les raisons suivantes : l'état de vétusté du bâtiment abritant l'actuelle bibliothèque - le plafond s'était effondré à certains endroits - avait rendu urgente la réalisation de travaux, à l'instigation de la CSST. En outre, l'exiguïté des lieux faisait en sorte que 40 % de la collection n'était pas directement accessible au public. Enfin, plus le temps passait et plus les coûts de construction augmentaient, venant pour ainsi dire, faire disparaître l'avantage d'obtenir une subvention.

L'évolution du dossier semble donc démontrer qu'il s'agissait effectivement de la meilleure décision. Cependant, cela ne veut pas dire que toute aide financière s'avère maintenant impossible. Plusieurs démarches ont déjà été faites auprès des instances gouvernementales et la Ville de Joliette continue de regarder l'avenir avec optimisme.

Mais quoi qu'il en soit, les résidents de Joliette et de Saint-Charles-Borromée pourront profiter, au début de 2007 au plus tard, d'une bibliothèque digne de ce nom; celle-ci offrira des services respectant les normes les plus récentes en la matière et ce, dans un espace suffisant, conformément aux attentes des citoyennes et des citoyens des deux municipalités. Qui plus est, l'atmosphère de recueillement ayant habité l'église Saint-Pierre qui correspond parfaitement à l'esprit d'une bibliothèque, se perpétuera dans un bâtiment réaménagé et remis à neuf, qui sera conservé pour les utilisateurs actuels et les générations futures.

### **Bientôt les travaux**



**Les membres des conseils municipaux de Saint-Charles-Borromée et de Joliette sont très heureux de la conclusion d'une entente à propos des services de la nouvelle bibliothèque qui sera aménagée à l'église Saint-Pierre, comme en témoigne cette photo prise sur le parvis de l'église.**

La Ville de Joliette a rencontré, récemment, les représentants de la firme d'architectes Rivest-Jodoin et associé, afin d'examiner les plans et devis définitifs et pour y apporter les derniers ajustements. Les modifications qui seront effectuées par les professionnels permettront de procéder, d'ici quelques jours, au processus d'appel d'offres. Si tout fonctionne normalement, les travaux débuteront au cours des prochaines semaines.

Source : Yvon Fréchette  
Agent de communication  
Ville de Joliette  
450 753-8189 [yvon.frechette@ville.joliette.qc.ca](mailto:yvon.frechette@ville.joliette.qc.ca)